

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit AM 3682 FRA / REF. S16 180414/85.
UFI : 6D1C-J5QS-T00T-PDJH

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Désodorisant chaussures

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LES LABORATOIRES ASEPTA
1 - 3 Avenue Albert II
98000 MONACO Monaco
Téléphone : + 377 92 05 75 51 Fax + 377 92 05 24 84
Site web www.asepta.com
Service Réglementaire ASEPTA : +37792057551 reglementaire@asepta.mc

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
éthanol, alcool éthylique	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6	50 - 70	Flam. Liq. 2 - H225	Non applicable
n-Butane	n°CAS : 106-97-8 Numéro d'identification UE : 601-004-00-0 N°CE : 203-448-7	25 - 30	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	Non applicable
n-Propane	n°CAS : 74-98-6 Numéro d'identification UE : 601-003-00-5 N°CE : 200-827-9	5 - 10	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- aucunes mesures particulières ne sont exigées.
- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec: Eau
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Emballages pour aérosol et BRIQUETS

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m³ (FR)	1900 mg/m³
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m³ (FR)	9500 mg/m³

n-Butane (106-97-8)

VME ppm (FR)	800 ppm
VME mg/m³ (FR)	1900 mg/m³

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés

- Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection contre la poussière



AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Couleur	Liquide incolore	Aspect Odeur	Aérosol caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		$4,5 < V < 5,5$	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		$0,77 \text{ kg/l} < V < 0,82 \text{ kg/l}$	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	$92 \% < V < 93 \%$
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Concentration de saturation	Aucune donnée disponible
-----------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient.
- Eviter chaleur, étincelles, flammes nue, conditions d'oxydation.
- Eviter la chaleur, l'accumulation de charge électrostatiques, flammes et les surfaces chaudes

10.5 - Matières incompatibles

- Métaux alcalins, Acides forts, bases fortes.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
- Par combustion, formation de Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN1950

Numéro ONU (RID) : UN1950

Numéro ONU (ADN) : UN1950

Numéro ONU (IMDG) : UN1950

Numéro ONU (IATA) : UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : AÉROSOLS inflammables

Nom d'expédition des Nations unies (RID) : AÉROSOLS inflammables

Nom d'expédition des Nations unies (ADN) : AÉROSOLS inflammables

Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : AÉROSOLS inflammables

Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : AÉROSOLS inflammables

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2

ADR Code de classification: : 5F

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (RID) :

Groupe d'emballage (ADN) :

Groupe d'emballage (IMDG) :

Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P207 LP02
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP87 RR6 L2
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP9
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV9 CV12
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V14
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:
<u>Instructions d'emballage</u>	:
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:
<u>Instruction(s) IBC</u>	:
<u>Dispositions IBC</u>	:
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Codes EmS</u>	:
<u>Arrimage et manutention</u>	:
<u>Séparation</u>	:
<u>Propriétés et observations</u>	:

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

IATA

PCA - Quantités exceptées	:
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:
PCA - Instructions d'emballage	:
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:
CAO - Instructions d'emballage	:
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:
Dispositions particulières	:
Code ERG	:

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 92 % < V < 93 %

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1,05	22/05/2025	P. ABENIN	Ajout code UFI
1,04	14/09/2023	P. ABENIN	Ajout code H280 en rubrique 3 Ajout matières incompatibles en rubrique 10.4 et Complément 10.6
1,03	06/07/2022	P ABENIN	Ajout valeurs limites d'exposition du Butane
1,02	07/06/2018		
1,01	09/02/2018		
1	13/09/2017		

Textes des phrases réglementaires

Aérosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammable. - Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Press. Gas (Liq.)	Gaz liquéfié

*** **